

Le café au Togo

Chronique d'une émergence de la modernité rurale(1920-1960)

Benoît Antheaume



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8547>

DOI : [10.4000/etudesrurales.8547](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8547)

ISSN : 1777-537X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2007

Pagination : 155-170

Référence électronique

Benoît Antheaume, « Le café au Togo », *Études rurales* [En ligne], 180 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2007, consulté le 07 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8547> ; DOI : [10.4000/etudesrurales.8547](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8547)

© Tous droits réservés

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETRU&ID_NUMPUBLIE=ETRU_180&ID_ARTICLE=ETRU_180_0155

Le café au togo. Chronique d'une émergence de la modernité rurale(1920-1960)

par Benoît ANTHEAUME

| Editions de l'EHESS | Études rurales

2007/02 - 180

ISSN 0014-2182 | pages 155 à 170

Pour citer cet article :

— Antheaume B., Le café au togo. Chronique d'une émergence de la modernité rurale(1920-1960), Études rurales 2007/02, 180, p. 155-170.

Distribution électronique Cairn pour les Editions de l'EHESS.

© Editions de l'EHESS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE CAFÉ AU TOGO

Benoît Antheaume

CHRONIQUE D'UNE ÉMERGENCE DE LA MODERNITÉ RURALE (1920-1960)

SI ON TROUVE ENCORE quelques traces de café togolais dans les hypermarchés des pays du Nord, notamment sur les linéaires modestes dédiés au commerce équitable, celui-ci a pratiquement disparu des statistiques mondiales des productions caféières à l'orée du XXI^e siècle.

Il est vrai qu'au Togo l'écosystème favorable au café n'a toujours concerné qu'un périmètre très restreint, où la pluviométrie dépasse tout juste 1 000 millimètres annuels les bonnes années, et où l'altitude très moyenne des plateaux (700-800 mètres) n'est pas suffisante pour permettre la culture viable de l'*Arabica*. Les caféiers togolais sont donc essentiellement constitués de *Robusta* (de variété *Niaouli*), plantés sur des plateaux mollement ondulés ou sur des piémonts bénéficiant de bons sols de colluvions souvent humides quand les cacaoyers ne viennent pas leur disputer la place. Si cette caféière fait bien partie du paysage rural local, et si on la remarque sur le terrain, elle reste cantonnée dans le centre-ouest du pays, limitée à quelque 20 000 hectares, confinée dans un triangle rectangle dont les côtés mesurent quelques

dizaines de kilomètres et dont l'hypoténuse, correspondant à la route Kpalimé-Atakpamé, mesure moins d'une centaine de kilomètres.

Malgré les nombreux efforts consentis, le matériel végétal est majoritairement constitué de vieilles plantations, pas toujours recépées, ce qui a contribué à une économie caféière désormais plus orientée vers la cueillette que vers l'arboriculture, avec, pour conséquence, la stagnation, voire la régression de la production. Mais cette dernière est d'autant plus difficile à apprécier que les statistiques ne sont plus remises à jour depuis les années 1990.

À l'échelle mondiale, le niveau de production de la caféière togolaise a été dégradé du rang de « modeste » à celui d'« insignifiant ». Pourtant cette production était passée de 1 700 tonnes en 1948 à 6 000 tonnes en 1958, pour se stabiliser aux environs de 10 000 tonnes, bon an mal an, depuis le milieu des années 1970. Certains millésimes dépassaient cette moyenne ; d'autres, subissant les effets de sécheresses prononcées, ont chuté lourdement, atteignant difficilement les 3 000 tonnes (1983-1984). Il faudrait toutefois signaler que les tonnages enregistrés au Togo ne sont pas seulement la traduction de productions issues des caféières togolaises. Ils sont aussi, certaines années, le fruit d'une « fabrication » liée à la contrebande que permet la porosité de la frontière qui sépare le Togo du Ghana (ex-frontière entre Togo britannique et Togo français) et à une différence de taux de change, parfois très significative, entre les monnaies des deux pays, dont les parités ont parfois été réajustées sans ménagement, comme lors de la dévaluation de 50 % du franc CFA en janvier 1994, tandis que la monnaie

ghanéenne, le cedi, connaissait aussi de très importantes fluctuations.

Aujourd'hui, si l'on compare la production de la caféière togolaise – si tant est qu'on puisse le faire – à celle de la caféière vietnamienne, on constate que ces deux pays étaient au coude à coude au début des années 1980 : 10 000 tonnes pour le Togo, 13 000 tonnes pour le Vietnam. Au Togo, la production stagne toujours à ce niveau alors qu'elle a été multipliée par 60 en vingt ans au Vietnam pour atteindre plus de 800 000 tonnes en 2004 et se situer au second rang mondial.

La lecture de l'abondante littérature produite sur la filière « café » au Togo est éclairante. Elle montre que celle-ci n'a pas manqué d'appuis nombreux et variés, qu'elle a mobilisé des fonds importants et des compétences locales et extérieures, qu'elle a fait l'objet de politiques publiques interventionnistes, non seulement dans le domaine de la sélection biologique mais également dans celui des techniques utilisées ou encore dans le domaine du soutien financier apporté aux producteurs. Cette filière a aussi permis le développement d'infrastructures lourdes en matière de routes et de pistes pour désenclaver les zones de production. Elle a permis enfin la multiplication de stations agricoles et de pépinières, et la distribution de petit matériel aux producteurs. Elle a longtemps bénéficié d'un soutien appuyé des bailleurs de fonds multilatéraux, tant dans les domaines de la recherche agronomique, de l'innovation et de la vulgarisation que dans celui d'une réflexion sur les structures foncières, sur les contrats de partage de la terre et de la récolte, le métayage, voire, plus généralement, sur le partage de la production entre le

capital et le travail, entre les acteurs détenteurs de la rente, d'un côté, et les acteurs détenteurs de la force de travail, de l'autre [de Martin *et al.* 1988].

Cet intérêt porté au café, et plus particulièrement aux plantations, a perduré pendant presque toute la période postcoloniale, de 1960 jusqu'aux années 1990, lorsque les politiques d'ajustement structurel ont fragilisé la filière en voulant la libéraliser et, plus encore, lorsque les événements sociopolitiques, souvent orchestrés par le pouvoir en place, ont eu pour effet de tarir l'aide de l'Europe et des bailleurs de fonds pour cause de « déficit démocratique ».

Les rapports officiels émanant tant du ministère des Colonies français pour le Togo, sous mandat puis tutelle français, que du Colonial Office pour le Togoland britannique permettent de remonter le temps et autorisent une forme de narration de la filière « café » au Togo. Derrière le formalisme du style officiel, les « travers » des administrations, alliées mais rivales, de la France comme du Royaume-Uni apparaissent assez vite. Les Français sont plus préoccupés par le politique et par l'administration de la chose publique tandis que les Britanniques, plus pragmatiques, espèrent que les coûts induits par leurs nouvelles responsabilités seront effectivement couverts.

Rappelons qu'en Gold Coast, qui jouxtait le Togoland, le café a précédé dans le temps le cacao et l'a même dépassé, comme culture d'exportation, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il a également suscité plus d'espérance officielle que le cacao, notamment de la part du gouverneur britannique [Hill 1970]. Pourtant, en raison de maladies végétales et d'attaques répétées d'insectes foreurs, la place du café est

toujours restée très modeste comparativement à celle du cacao. Mais l'introduction du café puis sa culture ont incontestablement servi de marqueurs dans l'évolution de la société des petits planteurs de café et de cacao en Afrique de l'Ouest et ont servi à mesurer l'imprégnation progressive de la modernité marchande et capitaliste dans l'économie locale.

Nous opérerons un classement des informations que nous avons recueillies selon cinq critères : l'introduction du café et l'expansion des plantations ; le développement progressif du petit capitalisme rural soutenu par les qualités entrepreneuriales des petits planteurs ; l'évolution du droit foncier ; les migrations de travail ; et, enfin, l'insertion du Togo dans l'économie-monde, compte tenu des fluctuations des prix du café.

Le café : des premiers plants aux plantations

Les rapports officiels éclairent, année après année, les conditions historiques de l'introduction du caféier, mais également du cacaoyer. En premier lieu, l'objectif colonial était d'encourager la production de denrées tropicales et de matières premières, sachant que les « économies européennes et notamment celles de l'Angleterre et de l'Allemagne dépendaient très fortement des importations alimentaires. L'initiative d'une mise en valeur coloniale du Togo revint chronologiquement à l'Allemagne, première arrivée sur les lieux, ce qui se traduit, pour le café, par une croissance des chiffres d'exportation, mesurée en kilogrammes : « de 130 kilos en 1894 à 3 010 en 1897 » [Dankoh 1967], puis, plus tard, par une crois-

sance du cacao, mais dans des proportions sans commune mesure : de 1 tonne en 1903 à 283 tonnes en 1912.

Le rapport annuel français de 1924 précise :

Le caféier a fait, dans le cercle de Klouto-Palimé, l'objet d'essais des plus intéressants. Des graines ont été distribuées dans chaque village et les résultats obtenus ont été satisfaisants. Ici encore, il faudra augmenter les pépinières de façon à pouvoir disposer d'une plus grande quantité de jeunes plants ; dans le cercle de Klouto-Palimé, les distributions gratuites de plants de caféiers ont porté sur 16 000 plants. En outre, 42 000 caféiers restent disponibles pour 1925. Il pourra être distribué l'année prochaine un minimum de 150 000 pieds de la variété café d'Arabie (première mention de l'*Arabica*) et café de Niaouli¹.

De leur côté, les Britanniques constatent que le Togoland connaît un certain développement économique. Si la production de cacao va progressivement passer de 3 542 tonnes en 1923 à 12 316 tonnes en 1938, le café occupe une honorable seconde place sur la liste des exportations.

Pas plus cette année (1925) qu'en 1924, l'Administration n'a rencontré d'opposition dans le Bas-Togo, ni même de mauvaise volonté. Partout le mot d'ordre du Commissaire de la République « Intensification de la production là où elle

1. Rapport annuel, adressé par le Gouvernement français au Conseil de la Société des nations, sur l'administration sous mandat du territoire du Togo. Paris, Imprimerie générale Lahure, Ministère des Colonies, 1924, p. 124.

existe, extension territoriale là où elle n'existe pas » a été scrupuleusement observé².

Ce n'est plus seulement un engouement, c'est une véritable explosion qui guette le café. Les incitations financières deviennent très fortes :

Les primes aux cultures d'exportation ne [cessent] de croître : les inscriptions budgétaires destinées aux cultures d'exportation, qui étaient le double de celles destinées aux cultures vivrières de 1925 à 1927, [sont] budgétées à un niveau 35 fois supérieures pour 1928³.

Au fil des ans apparaît une différence de plus en plus nette entre les productions de café et de cacao. Alors que le cacaoyer fournit déjà, au Togo français, des tonnages substantiels dès les années 1920-1930 (passant graduellement de 3 000 à 6 000 tonnes), les exportations de café ne représentent qu'1 tonne en 1923 pour atteindre quelque 24 tonnes en 1929. Comme les productions sont faibles, on utilise, comme unité de référence, le kilogramme plutôt que la tonne, un expédient destiné à enjoliver la réalité. Ce qui n'exclut pas un certain enthousiasme :

[L'] exportation [du café] est passée de 8 700 kilos en 1928 à 24 000 kilos en 1929, grâce à l'entrée en production des plantations qui ont été créées avec les plants distribués au cours des années précédentes. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre 8 000 kilos consommés au Togo ou passant par les colonies voisines en dehors du contrôle douanier. La prochaine récolte sera sans doute bien supérieure à la précédente⁴.

Dans une circulaire du 19 avril 1930⁵ adressée par le Gouverneur français aux commandants de cercles au sujet des mises en valeur à effectuer, un accent tout particulier est mis sur quatre produits (cocotier, palmier, kapokier et karité) « susceptibles à eux seuls d'entretenir un commerce important » et qui réclament « pour cette raison tous [les] efforts en vue d'étendre les superficies plantées et de perfectionner les modes d'exploitation ». La circulaire poursuit :

En dehors de ces quatre espèces que je viens de citer, il existe d'autres cultures, de moindre importance sans doute pour un pays au sol pauvre comme le Togo, mais elles doivent néanmoins faire l'objet de vos efforts. Il s'agit de produits riches, d'importation étrangère pour la plupart, nécessitant beaucoup de soins et pour lesquels l'indigène possède une expérience encore très insuffisante. Le cacao, le café, le coton, le sisal sont de ce nombre.

Cette instruction est frappante. Elle témoigne d'un souci d'équilibre fondé à la fois sur le renforcement des capacités d'autosubsistance (les produits du palmier, du cocotier et du karité participent autant à la ration alimentaire des populations rurales qu'à l'exportation) et sur l'accroissement des capacités d'exportation de produits coloniaux. Le Gouverneur écrit, dans sa circulaire, au sujet du café :

2. *Ibid.*, 1925, p. 122.

3. *Ibid.*, 1927, p. 78.

4. *Ibid.*, 1929, p. 128.

5. *Ibid.*, 1930, p. 186.

[Celui-ci] a provoqué un véritable engouement chez l'indigène. Cette faveur s'explique du fait que cet arbuste est relativement rustique, que son entretien est assez facile, sa cueillette aisée, que l'effort exigé reste faible quoique rémunérateur.

Cet argumentaire, aussi classique qu'habituel, souligne que la culture du café peut être pratiquée en dilettante, ce qui sous-entend, pour reprendre la phraséologie de l'époque, en adéquation avec les aptitudes au travail des indigènes. Le Gouverneur ajoute :

L'élément évolué de la population commence à en consommer. Ici, votre action sera donc facilitée par la bonne volonté de l'indigène ; elle peut se borner à la distribution de plants ainsi qu'à l'achat d'un outillage pratique et peu coûteux.

L'année suivante, en 1931, la circulaire du Ministère annonce :

Malgré l'avilissement des prix sur les marchés européens, la distribution de plants de caféiers se poursuit auprès des petits planteurs puisque, dans le cadre de l'action économique, sont distribués 3 000 plants de *Robusta*, 6 470 d'*Arabica* et 54 171 de *Niaouli*.

On appréciera la précision à l'unité près. Le prix du café à l'achat passe, certes, de 600 à 400 francs, le cacao plongeant, lui, de 525 à 165 francs.

Quatre années après la crise de 1929, « les indigènes ont prêté un concours actif à l'administration, pour la mise en valeur de la région, à laquelle ils réclament des plants de caféiers et de cacaoyers pour étendre les plantations existantes » ; et « la culture du caféier

est en extension, favorisée par les cours élevés »⁶.

Les Britanniques, de leur côté, centrent leurs rapports sur quelques thèmes ou productions qui semblent capter toute leur attention, comme l'agroforesterie, considérée sous un double point de vue : celui de l'exploitation des grumes du grand massif forestier ouest-africain ; mais aussi et surtout celui de la gestion de la forêt, de manière à maintenir la ressource en eau, protéger l'écosystème humide et conserver les frondaisons à l'ombre desquelles pourraient se développer des arbustes pérennes (cacaoyer notamment). Ces rapports traitent plus du cacao et des surfaces à étendre dans la continuité de celles de la Gold Coast, dans le Togoland sous mandat britannique, qu'ils ne traitent du café.

Mais le cacao est omniprésent au Togoland, surtout dans la partie sud de ce territoire. Il est également omniprésent dans les préoccupations des autorités britanniques, ce que confirment les statistiques des produits agricoles qui franchissent la frontière entre le Togoland et la Gold Coast par le bac de Senchi, qui traverse le fleuve Volta : passent ainsi 594 tonnes de cacao et 6 tonnes de café en 1929, soit un rapport de 1 à 100⁷, 888 tonnes de cacao pour 0,78 tonne de café en 1930, 1 200 tonnes de cacao pour 2 tonnes de café en 1931⁸. La tendance

6. *Ibid.*, 1934, p. 67.

7. Annual report to the Council of the League of Nations on the administration of the British sphere of Togoland, Great Britain Colonial Office (GBCO), 1929, p. 20.

8. GBCO, 1933, p. 27.

s'aggrave encore au détriment du café les années suivantes : 4 010 tonnes de cacao pour 1,3 tonne de café en 1932, 3 294 tonnes de cacao pour 30 kilos de café en 1933, 6 284 tonnes de cacao pour 140 kilos de café en 1934⁹.

Au Togo français, les chiffres progressent et « le caféier a tendance à se substituer au cacaoyer sur les points les moins bien exposés, étant beaucoup plus rustique »¹⁰. La courbe des exportations de café passe de 117 tonnes en 1935 à 162 tonnes en 1936 pour atteindre 405 tonnes en 1937 alors que le commerce du cacao a porté sur 10 198 tonnes »¹¹, mais venant pour 4/5 du Togo britannique.

La subdivision de Palimé fournit, en 1937, 95 % de la production togolaise de café. Et l'on rappelle que deux variétés sont cultivées : le *Niaouli*, variété intéressante pour ses facilités d'extension et l'*Arabica*, qui nécessite des conditions spéciales de climat et d'entretien mais donne en revanche un produit plus côtelé. D'après les renseignements fournis par les services techniques, 1 145 000 plants de *Niaouli* et 90 000 plants d'*Arabica* ont été plantés en 1937 sous le contrôle des agents de l'Agriculture¹². La production progresse et un tableau détaillé montre, cercle par cercle, un accroissement en pourcentage surprenant : 121,37 % d'augmentation pour le cercle d'Atakpamé entre 1937 et 1938¹³. Là encore, on fait appel au moindre kilogramme pour faire des décomptes un peu triomphalistes, d'une précision souvent dérisoire.

Du côté britannique, on manifeste un certain intérêt pour le café, particulièrement dans les zones qui ne sont pas adaptées à la culture du cacao. Une pépinière a été développée à Kpévé, où les petits exploitants peuvent

obtenir de jeunes plants. On a exporté 20 tonnes vers le Togo français sous mandat. Les prix et la demande sont très faibles mais tout sera fait pour que le meilleur retour sur investissement soit obtenu¹⁴. Si la publication des rapports annuels a été interrompue pendant la Seconde Guerre mondiale, celle-ci reprend en 1947, lors de l'établissement de la tutelle :

Deux variétés de café sont seulement cultivées au Togo : l'*Arabica* sur les plateaux du cercle d'Atakpamé, le *Niaouli Robusta* en plaine, dans les cercles d'Atakpamé et Klouto-Palimé. L'année 1946 avait été très déficitaire (767 tonnes) en raison d'une sécheresse prolongée et du prix peu rémunérateur accordé aux indigènes, entraînant ceux-ci à négliger l'entretien de leurs plantations. Les exportations en tonnage et en valeur des produits agricoles d'origine végétale et animale au 30/11/1947 sont ainsi chiffrées : 2 003 tonnes de café pour 46 millions de francs ; 2 612 tonnes de cacao pour 41 millions de francs ; 4 402 tonnes de palmistes ou amande de palme pour 35 millions de francs ; 1 570 tonnes d'arachide pour 16 millions de francs¹⁵.

9. GBCO, 1934, p. 25.

10. Rapport annuel du Ministère des colonies français, 1935, p. 64.

11. *Ibid.*, 1937, p. 53.

12. *Ibid.*, 1937, p. 70.

13. *Ibid.*, 1937, p. 69.

14. GBCO, 1938, p. 77.

15. Ministère des colonies, 1947, p. 76.

Le café n'est pas une monoculture puisque, avec 46 millions de francs sur un total de 292 millions de francs, il ne fournit que 16 % du montant total, ce qui témoigne d'une économie rurale togolaise relativement diversifiée. Toutefois il occupe le premier rang en valeur :

La partie haute, les plateaux de Dayes et de l'Akposso produisent 150 tonnes de café *Arabica* de bonne qualité, tandis que le *Robusta Niaouli* trouve des conditions de végétation meilleures dans les plaines avoisinantes. Comme pour le cacaoyer, l'action administrative est réduite à la fourniture de quelques dizaines de milliers de plants chaque année, soit pour l'accroissement des superficies cultivées, soit pour le remplacement des plants morts. De plus, des semences sélectionnées sont multipliées dans l'intention de remplacer les arbustes des anciennes plantations par des producteurs meilleurs. La préparation du produit est effectuée au moyen de décortiqueuses mobiles, qui touchent ainsi le plus de producteurs possible, et par une petite usine de polissage et calibrage, mise à la disposition du Service de l'agriculture par la Chambre de commerce à Palimé¹⁶.

Cette économie de plantations qui se diffuse assez largement a des conséquences sur la santé et l'éducation puisque, en 1951, le taux de scolarisation dans les cercles est directement corrélié à la richesse de ces derniers : 10 % à Lama Kara, 11 % à Mango, 19 % à Sokodé, 25 % à Anécho, 34 % à Atakpamé, 52 % à Lomé (la capitale), mais 85 % à Palimé, capitale du café et du cacao togolais¹⁷.

L'essor de la culture du caféier dans les cercles de Palimé et d'Atakpamé se

maintient sur le rythme d'augmentation annuelle des superficies de 1 000 à 2 000 hectares. La production, qui atteint cette année 4 954 tonnes, a quadruplé depuis 1950. Les pépinières administratives ont livré des plants et 470 hectares de nouvelles plantations ont été effectuées sous contrôle. En outre, un nombre important de plants, que l'on peut évaluer à 1 000 000, provenant des pépinières privées ont été mis en terre... Les superficies en caféiers pour le Togo atteignent 17 950 hectares dont 12 330 en production. Compte tenu de la jeunesse des plantations, il est permis d'escompter une production de 10 000 tonnes d'ici quelques années¹⁸.

Cette prévision correspond effectivement à la moyenne de la production de café du Togo, et elle oscillera autour de ce chiffre jusqu'au début des années 2000.

Petits planteurs, petits entrepreneurs

Au fil des rapports, l'accent est mis sur l'innovation que constitue l'introduction du café (et du cacao) et sur l'émergence d'une classe de petits planteurs qui s'enrichissent. Le Togo post-allemand voit croître ses surfaces plantées en caféiers, ce qui entraîne de multiples conséquences techniques, sociales et culturelles. La première de ces conséquences porte sur le régime foncier et sur l'appropriation de plus en plus individualisée des parcelles, avec pour effets la création d'un capital foncier et

16. *Ibid.*, 1947, p. 131.

17. *Ibid.*, 1951, p. 320.

18. *Ibid.*, 1957, p. 114.

l'apparition d'une mentalité d'entrepreneur. Le dynamisme et l'enthousiasme des petits planteurs font l'objet d'éloges appuyés dans les rapports officiels : les familles Ajavon, d'Almeida ou Creppy sont citées, au côté de la mission catholique, comme des innovateurs disposant de plusieurs milliers de plants dans le sud-est du Togo [Klose 1992].

Mais comment donc transformer les petits planteurs en petits entrepreneurs ? Comment insuffler un esprit d'entreprise ? Comment, surtout, passer outre la résistance des chefferies, dont le pouvoir reposait sur les autorisations, parfois discrétionnaires, données aux uns et aux autres et relatives à l'usage des terres collectives ? Il est probable que l'administration ait incité les chefferies à modifier leur attitude :

Aussi n'est-il pas sans intérêt d'observer que, depuis une année, bon nombre de chefs, écoutant nos conseils, s'orientent de plus en plus vers l'agriculture. Ils paraissent enfin s'être rendu compte que la meilleure façon d'acquérir ou de conserver l'aisance ne consiste pas à prélever des dîmes [...] mais à entreprendre des plantations de cacao, de coton ou de café, offrant ainsi leur exemple à leurs administrés¹⁹.

Développer une mentalité de petit propriétaire et de petit entrepreneur, inciter à planter, tracer des objectifs ambitieux exige « une influence persuasive, à l'exclusion de toute pression brutale », comme le stipule le Gouverneur Bonnacarrère, dont on retrouve les idées-force dans le procès-verbal du conseil des notables d'Atakpamé du 6 décembre 1923 :

L'administration met tout en œuvre de son côté pour augmenter la production du

territoire. Ici, votre commandant de cercle a créé dans le même but des pépinières de cacaoyers et de caféiers. Je viens de faire préparer une instruction en langue éwé sur tout ce qu'il faut faire et tout ce qu'il faut éviter. Cette instruction sera affichée dans tous les villages, dans tous les lieux publics. Tous les indigènes devront la lire et même l'apprendre par cœur²⁰.

Ce n'est pas seulement l'innovation que constitue l'introduction du caféier qui est ainsi rapportée, c'est surtout l'émergence d'un petit capitalisme endogène noir, possédant et valorisant la rente foncière [Hill 1970 ; Kay 1972], optimisant la force de travail disponible, appelant (et souvent exploitant) une main-d'œuvre extérieure, originaire tant du Togo que de la Gold Coast, mais créant aussi de la valeur ajoutée et, enfin, rivalisant avec le capitalisme exogène, d'ailleurs peu apprécié des administrateurs.

Ces derniers soulignent même – à travers la rivalité sourde qui les oppose régulièrement aux commerçants et aux marchands européens, derrière lesquels se cachent parfois des aventuriers peu recommandables – que le progrès des populations locales passe moins par l'essor de grandes plantations administrées par des firmes commerciales ou des particuliers d'origine européenne que par une très forte composante indigène, territorialement enracinée. Car on observe une double évolution foncière : la première s'est faite au profit de compagnies coloniales allemandes, parfois créées pour développer de grandes plantations, ce qui suscitait « une froide défiance de

19. *Ibid.*, 1923, p. 120.

20. *Ibid.*, 1924, p. 212.

la part des indigènes »²¹ ainsi spoliés, et la seconde s'est faite au bénéfice des petits planteurs familiaux.

S'il n'existe au Territoire aucune plantation européenne, exception faite de celle d'Agou, aux mains de la Compagnie générale du Togo, qui, faute de moyens, n'a pas joué le rôle qu'on était en droit d'en attendre, la production est donc entièrement aux mains des indigènes, et c'est en définitive à l'Administration seule qu'incombe le soin, en faisant l'éducation de ces derniers, de provoquer une amélioration des rendements. Le service du conditionnement apprend au producteur à préparer son produit avant de le vendre ; on lui indique la qualité et le prix auquel il peut prétendre et, en 1947, des résultats encourageants ont été obtenus dans ce domaine pour le café²².

Cette apologie de la petite paysannerie trahit sans doute les origines rurales des administrateurs. Elle éclaire surtout les tendances fortes de la politique économique coloniale, faite d'empathie envers une petite paysannerie africaine locale qui porterait les mêmes valeurs que son homologue française. Par leurs racines, les administrateurs devinent aussi que ces planteurs font un pas vers une forme de modernité perçue comme une rupture progressive avec un ordre ancien précolonial qui disparaît sous leurs yeux, ce qui justifierait leur présence et montrerait la colonisation sous un angle positif, et notamment sa capacité à faire évoluer le régime foncier.

Régime foncier : de l'usage collectif des terres à leur appropriation individuelle

La règle générale est que la terre est à Dieu, et que l'habitant n'en a que la possession par la collectivité représentée par

le village, mais [...] que cette règle n'est pas observée et qu'avec l'apparition des cultures riches – café, cacao et même coton –, la nécessité d'une protection des droits acquis a immédiatement fait surgir la notion privative de droit de propriété tel que nous le concevons. Il faut donc admettre une propriété privée, soit à la suite de ventes, soit à la suite de cession gratuite du chef de la collectivité à un membre pour lui permettre des plantations de longue durée, telles que caféières ou cacaoyères. Les plantations deviennent la propriété de celui qui les a faites et il les transmet à ses descendants [Péchoux 1939].

Dès 1922, les administrateurs sont ambivalents puisqu'ils déplorent la disparition du mode d'appropriation collective des terres – à laquelle ils ont largement contribué par leurs incitations à développer des plantations pérennes – au profit d'un mode d'appropriation plus individualiste. Dès cette date, ils soulèvent la question du régime foncier, tant rural qu'urbain, et celle de l'immatriculation éventuelle des terres dans un registre officiel.

L'évolution, hors du cadre des traditions premières, est plus typique dans le cercle de Klouto-Palimé : ses terres riches furent de bonne heure recherchées des étrangers et constituèrent un champ très propice à la colonisation d'exploitation (sous-entendu : café et cacao). Cette mobilisation des terres, hâtivement survenue pour des raisons économiques locales, y a transformé sans étapes, sans adaptation et sans

21. *Ibid.*, 1923, p. 120.

22. *Ibid.*, 1947, p. 75.

contrôle suffisant, le régime de la propriété collective, démembrant les terrains de famille de sorte qu'aujourd'hui, il n'est plus de plantations importantes appartenant au village ou à un groupe ; en revanche, nombreux sont les petits terrains mis en valeur par l'initiative de leurs propriétaires²³.

On retrouve un peu partout ce schéma éprouvé : le café et, plus encore, le cacao ont représenté les vecteurs de la modernité, avec des conséquences foncières, qui, au Togo méridional, ne demandaient d'ailleurs qu'à s'exprimer en privilégiant l'individu sur le groupe [Antheaume 1978].

Devant tant de volontarisme affiché, qui perturbe l'ordre traditionnel, la commission des mandats de la SDN se préoccupe de savoir si le droit de propriété est toujours et partout exercé collectivement, comme si, curieusement, le mandat avait pour objet de garder les choses en l'état. Elle obtient pour réponse logique :

Si dans les cercles du nord du Togo, le *jus fruenti* est presque partout exercé collectivement, dans ceux du sud, en revanche, on s'achemine vers le régime de la propriété individuelle²⁴.

Cette évolution vers la propriété privée s'effectue sous l'influence de la propagation des cultures pérennes de café, mais aussi de cacao, et sa rapidité suscite quelque émoi. Si les transactions foncières existaient sans doute depuis plus d'un siècle, leur matérialité sous une forme écrite n'était pas essentielle pour les parties prenantes. En fait, elles en étaient restées au stade oral de la loi coutumière. Mais, au début du XX^e siècle, les anciennes transactions foncières ont fait l'objet de documents écrits,

rédigés a posteriori en anglais, même si c'est la date de l'engagement verbal initial qui constitue la base de la preuve, et non le document écrit [Pogucki 1954].

Il est naturellement impossible de fixer, même approximativement, les dates qui ont marqué cette évolution [...] mais il est certain que, petit à petit, la notion du bien de famille est entrée dans la coutume [...] que la famille est devenue la détentrice du sol [...]. Cette tenure du sol n'a encore rien de commun avec la propriété telle que nous la concevons.

Le régime de l'immatriculation constitué en AOF en 1906 a été introduit au Togo dès 1922 [...]. Le décret de 1934 sur l'établissement de titres fonciers indigènes [...] prévoit une procédure très simple [qui] permet aux plus humbles d'obtenir la délivrance du titre foncier [...]. L'instance se déroule devant le tribunal indigène, qui statue d'après la coutume indigène. Si le droit du requérant est établi, un titre est délivré portant les caractéristiques du terrain. À ce titre, qui est enregistré au chef-lieu administratif de la circonscription, est annexé un plan précis, rendant ainsi impossibles les contestations futures²⁵.

Loin de se satisfaire de cet hymne à la modernité, les membres de la commission permanente des mandats de la SDN reviennent, une fois encore, sur le système d'immatriculation et se demandent si celui-ci n'est pas « susceptible d'affaiblir la cohésion de la tribu ». N'ayant

23. *Ibid.*, 1922, p. 20.

24. *Ibid.*, 1927, p. 97.

25. *Ibid.*, 1936, p. 58.

pas trouvé de réponse dans les rapports pour l'année 1936, ils espèrent que « les prochains [rapports] contiendront des informations utiles à ce sujet ».

La réponse, dans ce qui apparaît comme un dialogue de sourds, ne pouvait être de toute façon que rassurante :

Dans l'état actuel des choses, il n'y a rien à craindre dans ce sens : l'immatriculation n'est demandée, en effet, que pour les terrains qui, au cours des années, se sont, petit à petit, détachés du patrimoine collectif et sont devenus des propriétés privées. C'est le cas des parcelles mises en valeur par la pratique de cultures définitives (caféières, cacaoyères)²⁶.

Après la Seconde Guerre mondiale, la tendance est confirmée :

Dans le cercle de Klouto-Palimé, cette région de cultures riches – café, cacao, palmistes –, la propriété collective, familiale à l'origine, tend de plus en plus à s'individualiser ; tirant de gros revenus de l'exploitation du sol, l'indigène a tenu à s'en assurer la possession continue et définitive²⁷.

Les Britanniques, de leur côté, souhaitent surveiller, avec une attention soutenue, les transactions foncières : ils craignent visiblement les abus que les autorités coutumières pourraient commettre et les spoliations qui pourraient en découler. Ils souhaitent surtout ne pas s'en faire les complices.

Migrations de travail

Du fait de l'extension permanente des surfaces et de leur taille, le travail de création et, plus encore, d'entretien des plantations de café est

exigeant. Il nécessite de faire appel à une main-d'œuvre extérieure d'appoint. Les conditions d'emploi de cette main-d'œuvre sont une source de préoccupation pour les administrateurs. Mais moins à cause des patrons peu scrupuleux auxquels cette main-d'œuvre pourrait être exposée qu'à cause des conséquences que ces migrations de travail entraînent sur les territoires.

Pour la préparation des plantations des produits d'exportation, le cultivateur du Bas-Togo utilise de plus en plus volontiers une main-d'œuvre étrangère à sa famille. Il se sert indifféremment de manœuvres originaires de la région ou des cercles du Nord, qu'il engage pour peu de temps, à la journée ou à la tâche, et moyennant un salaire sensiblement égal à celui payé habituellement sur contrat²⁸.

Les migrants se déplacent surtout pour valoriser, de façon optimale, leur force de travail, et l'idée quasi obsessionnelle des administrateurs est de fixer et de sédentariser les éléments les plus dynamiques et les plus réceptifs, pour les transformer en « petits colons noirs » et éviter un trop grand engouement en faveur de la Gold Coast :

Il arrive que des jeunes gens, fascinés par le nom de « Gold Coast », tentés par les forts salaires qui y sont payés, désirent se rendre dans la colonie britannique voisine pour s'y enrichir plus vite [...]. Mais il ne s'agit que de voyages saisonniers de courte durée, les intéressés allant d'un

26. *Ibid.*, 1937, p. 136.

27. *Ibid.*, 1948, p. 124.

28. *Ibid.*, 1926, p. 6.

pays à l'autre, soit pour louer leurs bras au moment de grands travaux, soit pour faire du commerce²⁹.

Le pays a aussi été touché par la grande crise de 1929 et par ses conséquences sur l'emploi et sur les migrations de travail puisque ceux « attirés par la richesse de la Gold Coast abandonnèrent un pays particulièrement touché par la crise économique mondiale [...] ce qui [conduisit à] un regroupement de la collectivité indigène, succédant à une période d'individualisme causée par des enrichissements faciles et trop rapides »³⁰ : une réflexion qu'on chercherait en vain sous la plume d'un administrateur anglais, en général pragmatique, qui se garderait bien de condamner les premiers mécanismes observables de formes d'accumulation monétaire.

L'impact de la crise de 1929 sur les cours des denrées coloniales a duré plusieurs années :

Les exodes en direction de la Gold Coast ont été presque nuls en 1935 et l'indigène a fini par se rendre compte que s'il veut suivre les conseils qui lui sont donnés et profiter des avantages qui lui sont offerts (distribution gratuite de plants), il peut gagner aisément sa vie au Togo et n'a nul besoin de s'expatrier³¹.

Mais l'appel des plantations se fait également sentir à l'intérieur du Togo et les administrateurs français se transforment en chantres du « vivre et travailler au pays ». Ils observent l'ampleur des migrations de travail internes et constatent que, « en raison des profits que donne la culture du café dans les fonds de vallée, on assiste à un dépeuplement progressif des régions montagneuses », notamment le massif Kabyé densément peuplé du nord du

pays, dont les habitants se fixent au centre et au centre-ouest, d'abord provisoirement puis définitivement³².

Prix, productions et frontières

À la lecture des deux séries de rapports, français comme britannique, on remarque que le Togo n'échappe pas à l'économie-monde et n'est pas non plus protégé par une situation de territoire sous mandat. Ainsi, la hausse des cours, survenue en 1925, a suscité un véritable engouement chez les planteurs indigènes auxquels ont été distribués un nombre considérable de plants tandis que « l'avilissement sur les marchés européens des cours des produits industriels, dont l'exportation constituait la ressource principale, a pesé sur ce pays à économie essentiellement agricole »³³.

Le sensible relèvement des cours en 1947 et les efforts de l'Administration (systématiquement soulignés) ont eu pour résultat « un accroissement appréciable de la production de café, passée à 2 368 tonnes, chiffre encore jamais atteint »³⁴.

Le planteur autochtone avait relâché l'entretien de ses caféières au cours de la guerre, jusqu'en 1946, mais tout redevient normal par suite de la hausse

29. *Ibid.*, 1928, p. 76.

30. *Ibid.*, 1931, p. 49.

31. *Ibid.*, 1935, p. 39.

32. *Ibid.*, 1935, p. 40.

33. *Ibid.*, 1931, p. 73.

34. *Ibid.*, 1947, p. 73.

intéressante des prix. Comme pour le cacao, une partie de la production, évaluée à 500 tonnes, avait été vendue en 1946 en zone anglaise. Cette culture couvre la même zone que le cacaoyer ; elle est confinée dans les deux cercles montagneux et est entièrement aux mains des indigènes³⁵.

Malgré une reprise très nette de l'entretien des caféières, provoquée par une hausse intéressante et continue des cours, on enregistre, en 1948, une baisse sensible des achats contrôlés : 1 712 tonnes contre 2 366 l'année précédente. Il est vrai que ce dernier tonnage constituait le maximum jamais enregistré au Togo et que la nature du caféier ne permet pas d'obtenir, deux années de suite, des récoltes équivalentes. Le *Robusta* (variété *Niaouli*) fournit la plus grosse partie de la production, tandis que l'*Arabica*, cantonné sur de petites surfaces sises sur les plateaux de Dayes et de l'Akposso, ne s'inscrit dans le tonnage total que pour 150 tonnes environ³⁶.

En 1950, malgré une lutte énergique et efficace contre le scolyte, la récolte est la plus faible depuis quatre ans : 1 382 tonnes seulement³⁷. Toutefois un redressement s'opère en 1951 : on passe à 3 264 tonnes. Cette production est favorisée par des cours constamment soutenus qui oscillent, de janvier à septembre, entre 116 et 125 francs le kilo, à Palimé, dans la zone de production, pour dépasser 130 francs en fin d'année³⁸.

Dans les années 1950, le café occupe une place croissante dans les exportations totales, passant de 2 843 tonnes (soit 18 %) en 1953 à 4 086 tonnes en 1954 (soit 19,1 %) et à 6 406 tonnes en 1956 (soit 34 %).

[Les exportations] sont en plein essor depuis 1953, et elles accusent chaque année un pourcentage plus élevé de [cafés de] qualités supérieures, mais le seul acheteur reste l'Union française³⁹.

Si les administrateurs britanniques ne manifestent pas un grand intérêt pour le café, ils sont, en revanche, dithyrambiques sur le cacao, sa production, sa commercialisation, ses prix... Un rapport du Great Britain Colonial Office précise :

La place de la Gold Coast, comme premier producteur mondial sur ce marché, s'est construite, au début du XX^e siècle, sur un très grand nombre de petits producteurs africains locaux. S'il est rappelé que les grandes plantations européennes de cacao sont inconnues en Gold Coast, la production cacaoyère arrive toutefois sur les marchés mondiaux par le truchement de sociétés de commerce, d'origine tant africaine qu'européenne. Le prix payé par ces intermédiaires reflète les fluctuations considérables qui caractérisent le marché mondial, fluctuations qui peuvent être journalières et qui engendrent de grandes insatisfactions, chez les producteurs comme chez les intermédiaires⁴⁰.

Le passage de la frontière entre le Togoland, sous mandat britannique, d'un côté, et le Togo,

35. *Ibid.*, 1947, p. 131.

36. *Ibid.*, 1948, p. 130.

37. *Ibid.*, 1950, p. 54.

38. *Ibid.*, 1951, p. 63.

39. *Ibid.*, 1956, p. 93.

40. GBCO, 1948, p. 83. Traduction de l'auteur.

sous mandat français, de l'autre, fait également l'objet d'interminables discussions sachant que la voie ferrée permettant d'exporter les produits vers le port se situe du côté français et qu'il faut donc s'acquitter de droits de passage... Or, dans la littérature coloniale britannique, l'exposé des soucis financiers que rencontre l'administration, notamment le recouvrement des taxes ou le paiement des droits, occupe une large place qu'on ne retrouve pas forcément dans les rapports administratifs coloniaux français, où il ne semble pas convenable d'évoquer la trivialité de telles préoccupations.

Au-delà de leurs différences d'interprétation, l'étude de la période 1920-1960 montre le rôle majeur que les administrations française et britannique ont joué, dans l'incitation à la mise en valeur des territoires, dans l'ancien Togo allemand, rôle empreint de paternalisme, certes, mais pas forcément coercitif.

L'ampleur progressive prise par les plantations de café (et de cacao) et l'importance de ces plantations dans l'émergence d'un mode de production marchand soutenu par une classe de petits planteurs-entrepreneurs est caractéristique de cette période. Les conséquences sur l'appropriation individuelle de la terre, sur le partage des richesses entre le capital foncier et le travail traduisent des formes d'accès à la modernité qu'illustre par exemple un taux de scolarisation des enfants de 85 %, dès 1951, en zone de plantation.

Les prix offerts au producteur, qui dépendent des cours fixés en Europe, ou encore les distorsions importantes liées au cours des monnaies ou aux taxes prélevées pour le transit montrent que ces zones ne vivent pas en autarcie et qu'elles se sont très tôt insérées dans des formes de mondialisation, souvent au grand dam des administrateurs, et ce bien avant la fin de la colonisation.

Bibliographie

- Antheaume, B.** — 1978, *Agbetiko, terroir de la basse vallée du Mono (Sud-Togo)*. Paris, ORSTOM (« Atlas des structures agraires au sud du Sahara 14 »).
- Darkoh, M.B.K.** — 1967, « Togoland under the Germans : thirty years of economic development (1884-1914). Part I », *The Nigerian Geographical Journal* 10 (2) : 107-122.
- Hill, P.** — 1970, *The migrant cocoa-farmers. A study in rural capitalism*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Kay, G.B.** — 1972, *The political economy of colonialism in Ghana*. Oxford, Oxford University Press.
- Klose, H.** — 1992, *Le Togo sous drapeau allemand (1894-1897)*. Traduction et commentaire de P. David. Paris-Lomé, Karthala-Haho.
- de Martin, F., B. Antheaume, G. Kenkou, M. Foli, J.-C. Chartier, G. Pontié et C. Bonissol eds.** — 1988, « Études des problèmes fonciers en zone de culture pérenne. Paris-Lomé, Ministère du développement rural-BDPA, 2 vol.
- Péchoux, Y.** — 1939, *Le mandat français sur le Togo*. Paris, Éditions Pédone.
- Pogucki, R.J.H.** — 1954, « Report on land tenure in Ga customary law of the Gold Coast colony ». Part 3, Accra, Lands Department.

Résumé

Benoît Antheaume, *Le café au Togo. Chronique d'une émergence de la modernité rurale (1920-1960)*

Le café au Togo est particulièrement représentatif de l'émergence de la modernité rurale au début du xx^e siècle, et ce malgré un écosystème favorable restreint et une production devenue aujourd'hui insignifiante au plan mondial. Les archives coloniales officielles révèlent les préoccupations de l'administration. L'information est toujours classée selon quelques critères limités mais traités de façon récurrente entre les années 1920 et 1960 : le café, son introduction et la progression des plantations, le développement d'un petit capitalisme rural endogène, l'évolution du droit foncier, les migrations de travail nécessaires à l'extension des plantations de café et, enfin, l'insertion du Togo dans l'économie-monde, compte tenu des fluctuations des prix du café qui ont toujours dépendu du marché mondial ou d'une frontière locale.

Mots clés

appropriation individuelle des terres, café, fluctuation des prix, migrations de travail, petits planteurs, Togo

Abstract

Benoît Antheaume, *Coffee in Togo: the chronicles of an emerging rural modernity (1920-1960)*

Coffee is especially representative of the emergence of modernity in rural areas of Togo during the early 20th century, even though the country's ecosystem had limited advantages and its contemporary production has become insignificant on the world market. Official archives bear evidence to the colonial administration's concern with coffee. Information was always classified using a few recurrent criteria between 1920 and 1960: coffee, its introduction and the extension of growing areas, the development of a native petty capitalism in rural areas, changes in land tenure, the labor migrations necessary for planting coffee and Togo's integration in the world economy, given fluctuations in coffee prices, which have always depended on the world market or cross-border trade.

Keywords

private land ownership, coffee, price variations, labor migrations, petty growers, Togo